

Les véritables statues du Palais de Justice

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **22 (1884)**

Heft 19

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-188236>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an 4 fr. 50
 six mois. . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 —
 Pour l'étranger, 20 cent.

Les véritables statues du Palais de Justice.

Depuis de longs mois, une grossière construction en bois, à demi suspendue à la façade méridionale du Palais de Justice, nous ménageait une agréable surprise. On savait que derrière ces cloisons un artiste de grand mérite se livrait à un travail décoratif ; on entendait les coups de maillet du ciseleur, mais c'était tout. Que sortirait-il de là ?... mystère pour les uns, idée vague pour les autres.

Un assez grand nombre de personnes avaient même à ce sujet certaines appréhensions, et cela se comprend. En songeant à l'immense chauve-souris perchée sur la toiture, du côté nord, entre deux compagnons fabuleux, à mine rébarbative, les trois de provenance germanique, il était bien naturel de se demander ce que le sort nous réservait derrière la trop discrète cage de bois.

Ces doutes ne seraient sans doute nés chez personne, si l'on avait su dès l'origine que M. Iguel était complètement innocent de l'effroi causé par cet être dont les ailes menaçantes se détachent si singulièrement, la nuit, sur l'horizon.

En effet, ceux qui ont eu le plaisir de passer quelquefois la soirée en compagnie de cet artiste à la fois si aimable et si simple, qui venait régulièrement fumer sa bouffarde de St-Claude au Grand-Pont, après le travail pénible et attachant de la journée ; ceux qui ont pu jouir des choses si intéressantes dont il émaillait sans cesse la conversation, ne pouvaient douter un instant que son ciseau ne nous laissât une œuvre belle, agréable à l'œil, savamment et grandement conçue.

Le voile est tombé l'autre jour. L'effet est vraiment superbe. Donnez-vous la peine — ou plutôt le plaisir, — d'aller l'admirer demain, sur Montbenon, par ce beau soleil de printemps !

Au milieu de cette décoration, se trouve le groupe de l'*Helvétie*, grande et noble figure ayant à sa droite la *Force*, à sa gauche la *Loi*, caractérisant ensemble l'idée de la justice.

La *Force*, assise, la main droite appuyée sur un faisceau de licteur, l'autre tenant un glaive, semble regarder l'*Helvétie* avec douceur et lui dire : « Je ne suis point pour toi la force sanguinaire et brutale, mais la force basée sur le droit et l'équité.

La *Loi*, le bras droit appuyé sur une table de la loi, recueillie et pensive, semble quelque peu sou-

cieuse d'arranger tous ces enfants gâtés de la Suisse, qui jouissent de tant de libertés.

Aux extrémités de l'entablement, deux autres groupes de jeunes hommes figurent, l'un *l'Exposé d'une cause*, l'autre le *Jugement*. Quelques personnes ont critiqué leur complète nudité ; hélas ! s'il s'agit de plaideurs et de plaidoyers, il ne font que personifier le proverbe toujours vrai que celui qui perd un procès s'en retourne nu, et celui qui le gagne, en chemise. — C'est égal, le travail décoratif de M. Iguel est bien beau !

L. M.

Un singulier banquet.

Nous avons déjà parlé, dans le temps, de l'association qui s'est fondée à Londres, dans le but de ramener au bien les condamnés libérés ; cette association offre annuellement à ses protégés un banquet qui ne manque certes pas de fournir l'objet de nombreuses et piquantes observations à ceux qui se livrent à l'étude des questions sociales. Le dernier de ces banquets a été tout particulièrement remarqué, non-seulement par son aspect toujours étrange, mais par les curieux discours qui y ont été prononcés.

Le souper a commencé un peu après sept heures. Il se composait de viande froide, de fromage, de tarte, et pour boisson du thé. Le repas terminé, les convives ont été conduits à la chapelle pour y tenir le meeting de rigueur, sous la direction du président de la commission des prisons.

Après avoir entonné l'hymne : *Relève celui qui tombe*, le chapelain de la mission a exposé les procédés et les résultats de l'association. Chaque matin, un de ses membres se tient à la porte de la grande prison du Cold Bath Fields, qui renferme 1,200 prisonniers. Il attend ceux qui sortent après avoir fini leur temps, les invite à venir déjeuner à Elm street. Là, chacun d'eux est questionné, et, une fois leurs aptitudes connues, on cherche le moyen de leur créer une position qui leur permette de gagner leur vie et les arrache à leur existence criminelle.

5,502 déjeuners ont été offerts dans ces conditions pendant le cours de l'année. Mais, sur ce nombre de libérés, 537 ont demandé et obtenu des secours ultérieurs en argent, vêtements, outils, etc. ; les autres ont préféré reprendre leur métier de voleur.

Malheureusement, les ressources de l'association sont insuffisantes, et souvent on est obligé de refu-